

LYCEE POLYVALENT DE BALAGNE

Avenue Paul Bigsambiglia

20220 L'ILE-ROUSSE

Tél : 04 95 63 04 10

Mail : ce.7200123w@ac-corse.fr

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

CAP AEPE

Niveau : **Diplôme de niveau III**

Durée de formation : **2 ans**

Public : **Apprentis de 15 à 30 ans**

**Uniquement par la voie de
l'apprentissage
et sur dossier**

1. PRESENTATION

Le titulaire du **CAP accompagnant éducatif petite enfance (CAP AEPE)** est compétent pour intervenir dans le domaine d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles. Il répond aux besoins fondamentaux de l'enfant (alimentation, sommeil, soins quotidiens etc...) et contribue à son développement affectif, intellectuel ainsi qu'à sa socialisation dans le respect de la réglementation et du projet éducatif de la structure ou du lieu d'accueil dans lequel il intervient. Il apprend à conduire des animations d'activités et d'éveil contribuant à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage

2. LA FORMATION EN APPRENTISSAGE

Le **CAP AEPE** est accessible par la voie de l'apprentissage, **sur dossier et sous condition** : un entretien préalable avec le chef d'établissement et un stage en entreprise, en amont, sont obligatoires afin de concrétiser le choix du futur apprenti.

Une fois recruté, l'apprenti alterne entre les cours au lycée et les périodes en entreprise. Il est considéré comme un salarié sous contrat de travail avec rémunération et sécurité sociale.

800 heures de cours sont dispensées au lycée sur 2 ans dans les disciplines suivantes :

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS :

Enseignement professionnel

Enseignement professionnel et Français en co-intervention

Enseignement professionnel et mathématiques co-intervention

Réalisation d'un chef d'œuvre

Prévention – santé - environnement

ENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Français-Histoire Géographie

Enseignement moral et civique

Mathématiques – Physique chimie

Epreuve facultative de langue

Arts appliqués et culture artistique

Education physique et sportive

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

3. APRES LE CAP

Le titulaire du **CAP AEPE** peut exercer différents métiers en lien avec l'accompagnement des enfants : le métier d'auxiliaire de crèche, d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), d'assistant maternel agréé ou de garde d'enfant à domicile.

Il est également possible de poursuivre des études en baccalauréat professionnel ou de continuer son cursus dans le secteur sanitaire et social. Le titulaire du CAP AEPE peut également s'inscrire aux diplômes d'Etat d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puéricultrice.